**COMMUNE DE PERS-JUSSY**

**1825 route de Reignier**

**74930 PERS-JUSSY**

**Tél. 04.50.94.40.79 / Fax : 04.50.94.47.64 / Mail : mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2.03.2023**

**Etaient présents :** Isabelle ROGUET – Patrice DOMPMARTIN – Denis DUPANLOUP – Marie-Claire LAFFIN – Olivier LOTH – Nathalie FREYRE – Franck VIGNE – Aline REGAT – Arnaud DESBIOLLES – Laurent CHECKO – Damien MESSY – Aurore TROTTET – Sandra MAÇON – Maëva DUBOUCHET – Hervé FAUVAIN – Stéphanie BOUVIER – René-Pierre CHEMAMA – Valérie VACHOUX – Florent LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration**: Dominique BRAND à Stéphanie BOUVIER – David DE VITO à Isabelle ROGUET – Julien TISSOT à Franck VIGNE – Yannick ROGUET à Florent LACROIX.

**Secrétaire de séance :** Marie-Claire LAFFIN

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2023**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 18.01.2023 est approuvé à l’unanimité.

1. **Voirie**

**Carrefour route des Fins / route du Nant-Guin**

Monsieur Patrice DOMPMARTIN fait part au Conseil Municipal des résultats du marché lancé pour la fourniture et l’installation de 7 feux tricolores :

3 entreprises ont répondu : le groupement SERPOLET-SERFIM, CHATEL et SPIE. Suite à l’analyse des offres, le Groupement SERPOLET-SERFIM est le mieux-disant pour un montant de 41 878 € HT.

Il est rappelé le projet : reprise du réseau d’eau pluviale, création d’un trottoir du côté droit en allant sur les Bégauds, installation de 7 feux tricolores « récompense » dont 4 sur des propriétés privées. Les travaux seront réalisés par les entreprises DECARROUX et COLAS dans le cadre du marché à bons de commande. Le coût prévu est de 188 534 € HT pour DECARROUX TRAVAUX PUBLICS et 150 788 € HT pour COLAS France.

**Achat de matériels**

Il est proposé au Conseil Municipal d’acquérir un petit tracteur avec une lame et saleuse + un plateau de tonte pour l’été et une benne à l’arrière ; nous avons 2 devis :

Entreprise CHAVANEL : marque ISEKI (27 CV) - 29 600 € HT - disponible de suite

Entreprise VAUDAUX : marque KUBOTA 29 624 € HT - délai de livraison : 3 mois

Le Conseil Municipal valide le devis de l’entreprise CHAVANEL

D’autre part, il est également proposé d’acheter une tondeuse autoportée, la nôtre étant hors service. 2 devis

Entreprise CHAVANEL : marque HUSQVARNA - 6 999 € HT

Entreprise VAUDAUX : marque HUSQVARNA - 6 208 € HT

Le Conseil Municipal valide le devis de l’entreprise VAUDAUX.

Monsieur Patrice DOMPMARTIN rappelle au Conseil Municipal qu’il avait déposé plainte en Gendarmerie pour un dépôt sauvage d’amiante dans les Communaux. Ces déchets ne peuvent être évacués que par une entreprise spécialisée. Un devis de l’entreprise DECARROUX de 9 881 € HT est présenté au conseil. Il y a lieu de prévoir 1.5 jour de travail dans des conditions d’évacuation bien particulières.

Le Conseil Municipal autorise Patrice DOMPMARTIN à signer le devis.

**SYANE**

M. Patrice DOMPMARTIN expose que par délibération en date du 8/04/2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet proposé par le Syndicat d’Electricité, des Energies et d’Equipement de la Haute-Savoie et voté le financement prévisionnel de l’opération « travaux de gros entretien reconstruction - prog. 2021 » comme suit :

* Montant des travaux programmés 4 854.00 €
* Participation financière communale 2 845.00 €
* Frais généraux à charge de la commune 146.00 €

Compte tenu de ces décisions, le Syndicat d’Electricité, des Energies et d’Equipement de la Haute-Savoie a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2021. Les travaux étant terminés, la dépense totale de l’ensemble des opérations y compris les honoraires de maîtrise d’œuvre et frais généraux du SYANE s’élève à la somme de **6 600.56 €** et le financement définitif est arrêté comme suit :

* Participation du SYANE 2 629.48 €
* Quote-Part communale 3 778.83 €
* Frais généraux à la charge de la commune 192.25 €

Compte tenu des acomptes versés par la commune :

* Au titre des travaux 2 276.00 €
* Au titre des frais généraux 117.00 €

Il reste dû au SYANE la somme :

* Au titre des travaux, de 1 502.83 €
* Au titre des frais généraux, de 75.25 €

Le Conseil Municipal, après délibération sur les travaux réalisés, valide le décompte définitif présenté ci-dessus et autorise Mme le Maire à régler au SYANE le solde des travaux réalisés pour l’exercice 2021.

1. **Ressources humaines**

**Ouverture d’un poste d’adjoint technique**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux différentes acquisitions communales (bâtiments et terrains), de plus en plus d’entretiens sont confiés aux agents techniques communaux. D’autre part, des travaux, auparavant réalisés par des entreprises, sont également exécutés par le service technique. Afin de renforcer l’équipe, Mme le Maire soumet au Conseil Municipal deux solutions :

* ouvrir un poste d’adjoint technique à temps plein et de recruter un nouvel agent ;
* ou réembaucher un agent saisonnier de mai à fin septembre.

Le Conseil Municipal décide de réembaucher un agent saisonnier pour cette année.

**Conventionnement avec le CDG74 pour une mission d’assistance administrative à la mise en œuvre de la gestion des dossiers « allocation d’aide au retour à l’emploi**

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie (CDG74) propose une prestation « Gestion des dossiers chômage », dont l’objet est d’assurer, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, le calcul des allocations chômage et le montage des dossiers d’indemnisation.

Le Maireprécise que cette prestation est actuellement assurée moyennant une participation forfaitaire de 120€ par dossier présenté, puis 60€/mois si l’option pour une gestion mensuelle est souhaitée.

Eu égard à l’importance et à la complexité de la réglementation du versement de l’Allocation d’Aide au Retour à l’Emploi (ARE), il est proposé à l’assemblée délibérante de solliciter le CDG74 pour cette prestation et d’autoriser à cette fin le Maireà conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations réalisées est joint à ladite convention.

L’assemblée délibérante, sur le rapport de l’autorité territoriale, après en avoir délibéré, et à l’unanimitéde ses membres présents ou représentés,

Décide

* d’adhérer au service « Gestion des dossiers chômage » du CDG74 à compter du 1er janvier 2023 pour une année renouvelable par tacite reconduction ;
* d’autoriser Madame le Maireà signer la convention prochainement transmise par le CDG 74, dont le modèle est annexé à la présente délibération ;
* de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

1. **Conventions avec EPF74 pour mise à disposition de l’ensemble immobilier « Bordier » à la commune**

En modificatif de la note de synthèse : la convention de portage avait déjà été présentée au conseil municipal lors de la séance du 28.07.2022.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec EPF74 une convention de mise à disposition de l’ensemble immobilier « Bordier » à des fins de surveillance, de sécurisation, de préservation du bien mais aussi afin de permettre à la commune d’utiliser, de louer ou encore d’effectuer certains petits travaux préparatoires au projet ou nécessaires à l’usage du bien durant le portage.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

1. **Changement de locataire – cabinet infirmiers**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Dominique GIRAULT, infirmière, locataire de la commune dans le cabinet situé au n° 65 Chemin des Ecoles, vend son fonds de commerce à la date du 31 mars 2023 à Madame Pauline POIROT.

Il y a donc lieu de signer un avenant au bail de location signé en 2018 pour 9 ans avec Mme POLUS (avenant pour Mme GIRAULT au 01.01.2021), Mme DESMARES et M. BACCARELLI se partageant un local de 30.25 m² dont 8.75 m² de surface commune.

Principaux éléments du bail :

Durée du bail : 9 ans (du 01.02.2018 au 31.01.2027)

Montant mensuel du loyer : 313.32 € hors charges révisable au 01.02.2024

Reprise par Mme POIROT au 01.04.2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer l’avenant et tous les documents se rapportant à ce dossier.

1. **Cession de terrain M. Didier DESBIOLLES à la Commune**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Didier DESBIOLLES, propriétaire de la parcelle cadastrée sous le numéro G 1433, d’une superficie de 25 m², longeant la route de la Croix d’Ornex, souhaite la céder gratuitement à la commune.

Après discussion au sein du Conseil Municipal, ce dossier sera revu, après vérification sur place de l’emprise de la parcelle.

1. **Association Cantine scolaire – demande de subvention**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal les éléments recueillis lors d’un entretien avec l’association « Cantine scolaire » pour une demande de subvention :

Moyenne de 197 repas servis par jour x 139 jours = 27 383 repas

15 agents (= 6 Equivalents Temps Plein).

Ticket de cantine à 6.90 €

Maintien de qualité et de quantité

Gain du marché de Noël : 4 300 €

**Questions des élus durant l’entretien :**

**Recherche de personnes pour surveillance*****?***

*Message sur le panneau lumineux*

**Pourquoi ne pas gérer le prix des repas selon le quotient familial (plus équitable pour tous les revenus) ?**

*Le logiciel utilisé par le service enfance et jeunesse pourrait probablement convenir.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’allouer à l’association « Cantine scolaire » une subvention de 22 500 €.

1. **Culture**

**Approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération des 29 juin et 1er décembre 2022, le Conseil d’administration du Conseil Savoie Mont-Blanc (CSMB) a approuvé le nouveau Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP), les modalités de conventionnement avec les communes et le nouveau règlement des aides financières. La mise en œuvre du PDLP sera assurée comme précédemment par la Direction de la lecture publique (DLP) de Savoie et de Haute-Savoie.

Trois grandes ambitions ont été définies pour ce Plan :

* La lecture partout pour tous
* La direction de la lecture publique à l’initiative du développement territorial
* La direction de la lecture publique actrice et facilitatrice

Afin de poursuivre notre partenariat avec le Conseil Savoie Mont-Blanc et permettre à notre médiathèque de continuer à bénéficier de ses services, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention (projet joint à la présente délibération) pour la période 2022-2027, correspondant à celle de la validité du nouveau plan de développement de la lecture publique.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à signer une nouvelle convention avec le Conseil Savoie Mont-Blanc.

**Convention pour mise en place d’un verger communal**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Un verger communal d’anciennes variétés Haut-Savoyardes est le projet d’une commune et de sa population. Il a une fonction de sensibilisation et de prise de conscience de l’intérêt du verger traditionnel de haute et de moyenne tige. Il est réalisé conjointement, sur un terrain communal, par la commune, une ou des associations locales, les écoles, avec l’aide du Syndicat Mixte du Salève et de spécialistes.

L’objectif principal est de réunir, sur le thème du fruit des personnes intéressées et d’impliquer les enfants afin de préserver le patrimoine écologique, humain et paysager que représentent les vergers traditionnels de hautes tiges locaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d’établir une convention, (selon modèle ci-joint) en associant les écoles et le service enfance et jeunesse de la commune avec les associations APOLLON 74, les Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie et le Syndicat Mixte du Salève, pour la plantation d’un verger communal sur le terrain situé en bas du château récemment acquis.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Mme le Maire à signer la convention proposée ci-dessus.

1. **Compte-rendu des commissions**

**Mme Nathalie FREYRE pour les commissions environnement - culture et patrimoine,** précise, par rapport à la convention pour un verger communal, que le choix des variétés d’arbres, qui seront plantés à l’automne, portera sur d’anciennes variétés.

Une formation de taille et greffe est d’ores-et-déjà prévue par le syndicat mixte du Salève et l’association « les Croqueurs de pommes » les 10 et 17 mars prochains.

**Plateau des Bornes :**

L’objectif de la dernière réunion était d’échanger sur l’avenir du plateau ; un travail en ateliers a permis de faire des choix sur ce qu’il reste à mener. Une prochaine réunion est prévue le 20 mars pour validation de la programmation des travaux et du reste à charge pour les communes.

**Médiathèque :**

Aujourd’hui, 1 350 adhérents & 10 inscriptions au programme « DAISYrables ».

Animations : le Cercle des lecteurs, les « ça crée samedi », 2è édition de « Bib en scène » le 11.03. Des ateliers sont prévus durant les vacances scolaires d’avril.

Matinée citoyenne le 25 mars et journée de la TERRE le 23 avril de 10h30 à 16h30.

**Mme Marie-Claire LAFFIN pour la commission scolaire :**

Une grosse révision du parc informatique a été réalisée durant les vacances de février.

Une rencontre entre l’APE, les enseignants et la mairie a eu lieu pour échanger sur les projets.

Le prochain conseil de classe est prévu le 16 mars pour l’école du Chef-Lieu et le 21 mars pour l’école des Roguet.

**M. Olivier LOTH pour la commission finances :**

Prochaine réunion de la commission : le 9 mars

Rendez-vous avec le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) le 14 mars

Prochaine réunion du Conseil Municipal pour approbation du compte administratif et des résultats 2022 et vote du budget 2023 le 30 mars

SIVU Espace nautique des Foron : lors d’une réunion, le projet d’agrandissement réactualisé a été présenté aux Maires du SIVU. Lors du dernier conseil du SIVU, la mairie de La Roche a précisé qu’elle ne supporterait pas l’augmentation de sa participation envisagée !!

**M. Patrice DOMPMARTIN pour la commission voirie :**

Eclairage public : le SYANE a signé en 2023 un nouveau marché pour l’entretien avec l’entreprise Châtel. La réparation des candélabres de le RD n° 2 est en cours ; le passage en LED de ces éclairages sera à inclure dans le programme des travaux 2023.

4 candélabres solaires vont être installés pour éclairer les abribus de La Crosaz, la Grangette, les Cornus et Marny.

**M. Denis DUPANLOUP pour la commission bâtiments :**

Le dernier jour pour la remise des offres pour la restructuration de la mairie est le 7 mars. Après une analyse administrative des offres déposées, la commission d’appel d’offres se réunira avec le cabinet d’architecture le 23 mars à 8h30.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars, une présentation des aménagements paysagers de la mairie sera faite par le cabinet d’architecture.

Le début des travaux de la mairie est envisagé pour la fin avril.

Le toit de l’école des Roguet a été réalisé durant les vacances de février.

Vitraux de l’église : devis de 38 929 € TTC : les travaux seront réalisés durant la période du 20 mars au 6 avril. Les deux associations paroissiales seraient participatives au coût.

Médiathèque : la fontaine à eau est en cours d’installation. Nous attendons un devis pour les stores.

Une demande de devis pour stores a été faite aussi pour la salle « Sous-Dînes » et pour l’école maternelle

1. **Divers**

Mme le Maire fait part d’un accident sur le parking de l’école vendredi dernier. Peu d’enfants ont été témoins. Une cellule d’écoute a été mise en place dès ce lundi matin.

Mme le Maire prévoit prochainement un rendez-vous avec la Directrice et l’Inspection Académique pour reparler de la sécurité aux alentours de l’école. Il existe un réel problème de manque de civisme. La gendarmerie est passée aujourd’hui ; un nouveau courrier du Maire a été envoyé aux parents d’élèves ainsi qu’aux habitants des bâtiments « Le Petit Prince » pour rappeler les règles de sécurité à respecter.

La séance est levée à 21 heures 40 mn.

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Isabelle ROGUET